

## PROCES-VERBAL SEANCE DU 22 OCTOBRE 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE

Le vingt-deux du mois d'octobre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire.

Date de la convocation : 16 octobre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Luc BLANC-SIMON - MME Angéline SOURIGUES -

M. Serge DUPOUY - MME Valérie GARDEILS - MME Nelly GILLET - M. Jean FORNIER de LACHAUX - M. Jean-Pierre LASSALLE - MME Fabienne SCHAEERER - M. Jean-Christophe ELINEAU - M. Jacques LAFITTE - M. Jean-Jacques LESBATS - MME Jessy PEAN -

ABSENTS EXCUSES : M. Alain MARCHAL - M. Gilles LAPORTES -

ABSENT NON EXCUSE : M. Laurent MARTINEZ

Secrétaire de séance : MME Angéline SOURIGUES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- N° 40/12 : Aménagement de deux logements dans l'annexe de l'ancienne gendarmerie : nouveau plan de financement - réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts.
- N° 41/12 : Tarifs de location des gîtes forestiers communaux année 2013.
- N° 42/12 : Aménagement parking mairie : mission de maîtrise d'œuvre.
- Questions diverses.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Jean-Christophe Elineau demande que soit portée à l'ordre du jour la question de la sécurisation de la route allant de l'Hôtel de la Gare au Stade Municipal. Accord lui est donné pour en débattre.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire fait donner lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce dernier est adopté sans observation.

N° 40/12 : AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS DANS L'ANNEXE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT - REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS (annule et remplace la délibération n° 38/12 du 17 septembre 2012).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à une délibération du 5 mars 2012, il avait sollicité la Caisse des Dépôts pour le financement de l'opération « Aménagement de deux logements dans l'annexe de l'ancienne gendarmerie ».

Aucune réponse de la Caisse des Dépôts n'étant parvenue, le 17 septembre dernier le conseil municipal a été à nouveau sollicité pour délibérer sur un autre plan de financement de ladite opération avec un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes. Accord du Conseil Municipal donné, le contrat de prêt a été signé le 3 octobre 2012 avec la Caisse d'Épargne.

Par courrier daté du 2 octobre 2012 (reçu en Mairie le 11 octobre 2012), la Caisse des Dépôts confirme qu'elle est en mesure d'accorder à la commune de Brocas un prêt PLUS d'un montant total de 149 000 € aux caractéristiques ci-après :

Caractéristiques des prêts	PLUS
Montant du prêt	149 000,00 €
Durée	25 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,85 %
Taux annuel de progressivité	0,00 % à 0,05 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
Modalité de révision des taux	DL (double révisabilité limitée) ; révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %)
Indice de référence	Livret A
valeur de l'indice de référence	2,25 %
Différé d'amortissement	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré

Le taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Ceci exposé, Monsieur le Maire propose donc le nouveau plan de financement des travaux incluant le prêt de la Caisse des Dépôts :

TRAVAUX	
Montant des travaux H.T. ....	169 209,00 €
Honoraires .....	18 593,14 €
Coût H.T. ....	187 802,14 €
TVA .....	13 146,15 €
<b>TOTAL COUT FINAL .....</b>	<b>200 948,29 €</b>

FINANCEMENT	
Commune .....	25 416,29 € ..... 12,70 %
Prêt PLUS .....	149 000,00 € ..... 74,10 %
Région .....	26 532,00 € ..... 13,20 %
<b>TOTAL .....</b>	<b>200 948,29 € ..... 100,00 %</b>

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement des travaux de réhabilitation de deux logements dans l'annexe de l'ancienne gendarmerie tel que ci-dessus.
- **ACCEPTE** les conditions du prêt PLUS de la Caisse des Dépôts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour pour l'annulation du prêt signé le 3 octobre.

**N° 41/12 : TARIFS DE LOCATION DES GITES FORESTIERS COMMUNAUX : ANNEE 2013**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et en concertation avec l'Espace du Tourisme Vert de la Chambre d'Agriculture des Landes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, arrête les tarifs tels que ci-dessous pour la saison 2013 :

PERIODES	GITE 4 PERSONNES	GITE 6 PERSONNES
Basse saison (à la semaine)	200,00 €	270,00 €
Moyenne saison (à la semaine)	220,00 €	290,00 €
Haute saison (à la semaine)	280,00 €	380,00 €
Très haute saison (à la semaine)	390,00 €	460,00 €
Week-end (2 nuits)	140,00 €	180,00 €
Nuit	70,00 €	90,00 €
Mois	500,00 €	600,00 €
Chauffage en période d'hiver	80,00 € 20,00 €/semaine	100,00 € 25,00 €/semaine
Forfait ménage	40,00 €	50,00 €
Location de draps (forfait)	8,00 €	8,00 €
Cautiön	200 €	200 €

Concernant l'année 2012, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le taux d'occupation des gîtes a été de 30 %. Ceci est convenable mais perfectible. Sur les conseils des gîtes de France, il convient de réfléchir à une « offre séjour » plus complète qu'une simple offre d'hébergement.

La WiFi va également être mise en place, d'ici la fin de l'année. Elle couvrira la zone allant du Syndicat d'Initiative aux gîtes.

**N° 42/12 : AMENAGEMENT PARKING MAIRIE : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de mission pour la maîtrise d'œuvre, mission partielle, de l'aménagement du parking de la mairie, faite par SLK-BLANQUET Architectes.

Cette proposition concerne la phase conception (APD, DCE, ACT) et la phase chantier (VISA, DET, AOR) et est détaillée ainsi qu'il suit :

Mission	Documents à produire	Honoraires MOE
APD	Plan de masse des aménagements, pdf, dwg Estimatif LOT VRD	
DCE	Pièces écrites administratives : RC, AE, CCAP (pdf) Pièces écrites techniques : CCTP - Clauses Communes (pdf) CCTP - LOT VRD (pdf) DPGF - LOT VRD (pdf ; xls) Estimation - LOT VRD (pdf) Planning Pièces graphiques techniques : plan de masse des Aménagements (pdf ; dwg) - plan géomètre -	
<b>TOTAL PHASE CONCEPTION</b>	<b>Forfait</b>	<b>3 300 € H.T.</b>
VISA	Visa des plans de l'entreprise, coordination avec le lot éclairage	
Suivi chantier en fonction Du nombre de réunions	Déplacement réunion chantier hebdomadaire demi-journée, rédaction du compte rendu, suivi économique du chantier	
AOR	Réception, suivi des réserves, constitution du dossier DOE, assistance du MO, dossier des subventions.	
<b>TOTAL PHASE CHANTIER (sur une base de 2 réunions de chantier)</b>	Le Maître d'Ouvrage définira le nombre de réunions souhaitées à la signature du contrat.	<b>1 950 € H.T</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du parking de la Mairie, à la SLK-BLANQUET - ARCHITECTES - 10, Rue du Plumageon 40000 MONT-DE-MARSAN, aux conditions telles que ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints, pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

La consultation des entreprises se fera début 2013.

## N° 43/12 : SECURISATION DE LA ROUTE DE BELIS

A la question posée quant à la sécurisation de la route allant au Stade Municipal Raoul Darné depuis l'Hôtel de la Gare il est décidé que contact sera pris avec le Conseil Général des Landes pour examiner ce qui peut être fait sur cette route départementale.

### QUESTIONS DIVERSES

- En 2013 débutera le diagnostic accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP). Le cabinet a été choisi par la Communauté de Communes du Pays d'Albret puisque le coût de cette intervention sera mutualisé avec toutes les communes de la communauté. Les travaux de mise en accessibilité devront être programmés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Il conviendra de préciser sur les contrats de location de la Salle Michel Fourcade, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, aucun repas nécessitant du matériel de cuisine ne pourra pas y être organisé. Seuls les buffets froids pourraient y être organisés.
- Monsieur le Préfet des Landes, par courrier en date du 28 septembre 2012, a notifié sa décision d'attribution de subvention pour les deux dossiers de demande d'aide au nettoyage déposés par la commune. Le dossier référencé CHA 12 D040 00 1433 (144,12 ha) s'est vu attribué une aide de 182 469, 43 € et le dossier CHA 12 D040 00 1448 (211,00 ha) une aide de 277 952,36 €.
- Des travaux sur la porte d'entrée, la porte intermédiaire et le double vitrage du cabinet médical sont autorisés pour un montant H.T. de 4 604 €.
- Le Conseil Général des Landes envisage, pour les poids lourds uniquement, un sens unique sur la route départementale Brocas/Garein. Six entreprises de la commune étant concernées par cette décision. A l'initiative de Monsieur le Maire, le Conseil Général, après avoir rencontré leurs dirigeants, leur a donné dérogation pour pouvoir circuler dans les deux sens, à la seule condition qu'aucune dégradation n'intervienne sur le revêtement qui va être entièrement refait. Si, tel n'était pas le cas, la dérogation sera annulée.
- Quelques dates à retenir :
  - 9 novembre 2012 : 1<sup>ère</sup> réunion pour l'organisation du Téléthon.
  - 7, 8 et 9 décembre 2012 : Téléthon.
  - 16 décembre 2012 : Goûter de Noël des Anciens.
  - 12 janvier 2013 : Cérémonie des Vœux du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

Suivent les signatures.